

RADIO CGT REGION NOUVELLE



AQUITAINE

EDITO

Ça suffit !!

Le 27 avril prochain aura lieu le prochain CT à la région. La CGT ne s'y rendra pas. Elle ira soutenir un collègue élu en cette même instance qui se voit infliger sanction, retenues sur salaire comme suite et pas fin d'une histoire de militantisme syndical. Missions retirées, fiche de poste vidée, isolement finissent d'accompagner le tableau. La CGT ne laissera jamais faire cela et viendra au soutien y compris juridique de ce camarade et plus largement du droit syndical. La liberté d'exercer son militantisme syndical et encore plus son mandat est un droit absolu. Jamais la CGT ne laissera quiconque tenter d'entraver cette liberté pour laquelle de nombreux camarades sont tombés.

ANNEE 2021

SEMAINE DU 5 AVRIL

A la Région comme à l'Etat : On bricole

Ah ! cette Covid 19, elle aura éprouvé notre pauvre monde peu préparé à ce type de situation.

Un monde que le libéralisme effréné aura fini par coincer entre ce qui reste d'une priorité humaniste en lambeaux et une priorité économique rarement remise en cause.

Ca y est, la CGT se met à faire de la politique !!! Non, non, rassurez-vous, elle constate simplement comme chacun peut le faire que nous allons déplorer bientôt 100 000 décès, que les réanimations sont au bord de l'implosion, que les perdants sont toujours les mêmes (travailleurs privés ou publics de 1^{er} et second rang, indépendants, sans emploi, étudiants)... Et, EN MEME TEMPS, elle constate que la bourse monte.

Mais quel rapport avec la Région, pourrait-on nous objecter? Le bricolage, comme le suggère le titre de l'article ? Un peu, beaucoup même ? Cela dépend si l'on parle des sièges ou des Lycées.

Nous connaissons déjà la réponse qui nous sera opposée. « C'est outrancier, c'est injuste, nous avons fait plus que les autres ».

Mais le problème c'est que la question n'est pas là. Que l'on soit condamné au bricolage peut s'entendre un temps. Celui d'absorber les nouvelles dimensions que nous impose une pandémie à laquelle on ne pouvait pas s'attendre. Quoique, soit dit entre nous, l'étonnement de certains est révélateur. Quand on bouscule les équilibres naturels de notre planète au nom du libéralisme et de son sacro-saint marché, on doit s'attendre à ce que cette même nature nous « en retourne une ».

Donc le bricolage un temps, oui un peu. Le bricolage tout le temps, non.

Factualisons nos propos :

Dans les sièges. On a eu des masques, oui. Le travail a été réorganisé, oui mais. On a souvent changé de pied sur ce qu'il fallait faire, oui beaucoup. On y a mis les moyens financiers, oui certes.

Mais, la vraie muraille a été constituée, et pour l'essentiel, par le télétravail. Et là, les changements de pied ont été constants, comme au gouvernement. Il finit par être demandé à la Région comme par l'Etat comme devant être « systématique ». Un temps, on savait plus, le message était brouillé : 3 jours au plus ou moins. Bricolage partout.

Or, que révèle ce flou sur le télétravail ? Un gros malaise. Quid de la relation entre le manager et ses équipes dans ce type de situation ? Le télétravail éprouve aussi cette relation. Comme dans bien des entreprises privées, on aime bien avoir ses salariés à portée de la main à la Région.

Lisez avec attention les résultats de l'enquête sur le climat social et vous verrez que ce sont les managers qui sont les plus « embêtés ». Oui, c'est aussi une situation qui peut provoquer du mal-être chez les télétravailleurs mais... quand est-ce qu'on en parle ?? Qu'on en parle en profondeur, en analyse. Sinon, le bricolage va continuer et pour longtemps car, aujourd'hui, le télétravail est bien reconnu comme un élément de prévention. La région se mettant en ordre de marche pour cartographier les risques majeurs (physiques, psycho-sociaux) profitons-en pour raccrocher les wagons et pas après les élections. Il sera trop tard et ...à nouveau le bricolage.

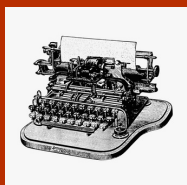
Dans les Lycées. Là, il n'y a pas la « muraille télétravail » (encore que sur certaines tâches, on pourrait en discuter). Il n'y a que l'application stricte des protocoles sans cesse en évolution. Là, on y trouve les salariés de 1^{er} rang, malheureusement bien exposés au virus. Quelle charge en termes de responsabilité pour eux qui doivent assurer la sécurité sanitaires des jeunes qui sont de plus en plus touchés par les variants ! Quelle charge mentale quand ils mettent en lien cette responsabilité et l'enjeu de sécurité pour eux et pour leur famille !

Alors, pourrait-on sortir pour eux du bricolage. Avoir une politique volontariste d'encore plus de tests dont les modalités se multiplient (auto-tests), sans être à la remorque de l'Etat. Exiger qu'ils soient comptés comme public prioritaire pour la vaccination puisque que là aussi on nous dit être prisonniers de la politique nationale. Veiller encore plus sur la situation de ceux qui sont en relation très étroite avec les lycéens (cuisine/restauration, internat). Pacotille ! Allez-vous dire : dire d'une manière ou d'une autre aux personnels de l'Etat que se balader dans l'établissement sans masque est dangereux pour tous et contre-productif (avant que ceux-ci deviennent personnels de la Région ?). Prendre des nouvelles de ceux déjà atteints par la maladie et sans doute en covid long. Prendre soins a écrit le Président Rousset. Et puis, alors qu'on nous annonce que les aides à domicile vont connaître une augmentation à l'autonome de 13 à 15 %, enfin rattraper le retard de leur régime indemnitaire. La CGT a toujours défendu le principe du « travail égal salaire égal », aujourd'hui c'est le minima pour ceux qui au quotidien sont confrontés au développement du virus.

Et summum du bricolage. Les Lycées ferment, dit notre « monarque » Macron mais restent ouverts en fait pour recevoir d'autres publics (adultes en formation, apprentis) qu'il faut restaurer, dont il faut nettoyer les salles. Là nous sentons bien que la Région n'a pas fait le choix de la priorité sanitaire et de la mise en sécurité de ses agents. On ne sait plus si les agents doivent tous être présents ou seulement ceux qui sont « utiles » au maintien pour la bonne marche du Lycée. A force de bricoler, le ministre de l'Education voit les « stylos rouges » porter plainte contre lui pour mise en danger des personnels. A force de bricoler, les agents se demandent pour qui on les prend.

Arrêtons le bricolage, les décisions par petits pas. Contrairement à l'Etat qui sombre souvent dans ce travers à force de déni de la réalité ou de pari que ça va aller mieux, on peut attendre d'une collectivité qui jouit d'une certaine autonomie qu'elle la mette à profit pour anticiper.

Car qui peut dire que cela va aller mieux ? Quoiqu'il en soit et dans tous les cas, sur cette situation comme bien d'autre, le seul principe qui vaille alors est celui de la prévention, de la précaution et du bon sens des gens et du terrain. Eux savent...et n'ont pas d'enjeu autre que le service, le commun et la vie.



EN BREF



Pour soutenir notre camarade élu au CT (voir édito) , envoyez vos mails à cgt@nouvelle-aquitaine.fr

Une souscription de soutien est en cours de mise en place. Vous souhaitez y participer, écrivez le nous.

Le retour des enquêtes du commissaire Roux-Sait

– épisode 7

Le mystère s'épaissit encore !

Tous les inspecteurs de la brigade s'étaient essayés au tableau noir... ils avaient tenté de re-composer le mystérieux message, essayé toutes les combinaisons possibles ... rien n'y faisait, l'énigme du tueur en série restait désespérément indéchiffrable ! 12 meurtres terribles, et personne n'avait su ordonner les indices laissés par le criminel pour leur donner un sens ! ... T, N, A, E, H, C, R, O, C, T, I, E... les douze lettres de sang n'avaient pas dévoilé leur secret...

La pandémie continuait de perturber le fonctionnement du commissariat et le week-end de Pâques avait été singulier pour le commissaire Roux-Sait, la règle des 10 km édicté pour ce 3^{ème} confinement ne lui avait pas permis d'aller faire ses habituelles longues marches salvatrices sur les plages du Médoc, respirer l'air iodé de l'océan... il était bougon, plus qu'à l'habitude. Par-dessus le marché Cher Hey, son fidèle lieutenant était en télétravail aujourd'hui ! Et pour couronner ce sombre tableau, le livreur de madeleines Bijou n'était pas venu remplir le distributeur, il était confiné chez lui car cas contact au variant anglais ! Le distributeur était vide et le commissaire errait comme une âme en peine à l'intérieur des couloirs déserts de la rue François de Sourdis... Non seulement les anglais nous battaient à la dernière minute mais en plus désormais ils confisquaient les madeleines !

Le commissaire était perdu dans ses rêveries océaniques lorsque le petit bruit significatif d'un appel en visio se déclencha tout à coup. Le visage de l'inspecteur apparût à l'écran, et tel Bernardo le fidèle serviteur de Don Diego de la Vega, ses lèvres bougeaient sans qu'on entende le son de sa voix...

- Cher-Hey ! Vous n'avez pas branché votre micro, grommela le commissaire
Un grésillement se fit entendre...

- Ah désolé patron, je ne m'y fait pas à ces outils distanciels !... Y'a du neuf, encore ! Je viens de recevoir deux mails des commissariats de Poitiers et de Limoges... deux meurtres patron, dans les locaux du commissariat ! Et des lettre de sang comme toujours...
- Mmmm marmonna Roux-Sait...
- A Limoges la pauvre femme « **la cohérence** » était terriblement mutilée... avec ces trois lettres tracées sur le sol de la cour principale... « **B** », « **R** » et « **I** »... « **BRI** » ?... gzzzz... gzzzz

La connexion s'interrompu brutalement. Le commissaire dut rappeler Cher-Hey...

- Désolé patron c'est ma box qui déconne ! ... Bon, je vous disais donc qu'à Limoges on avait trouvé un -premier cadavre... Mais à Poitiers aussi, une femme encore « **la compréhension** »... et trois autres lettres « **A** », « **G** » et « **E** »... « **AGE** » ? ... « **BRIAGE** » ? mais qu'est-ce que ça peut vouloir dire ?

Le commissaire souffla longuement... cela faisait trop longtemps que ce tueur mystérieux semait la terreur, jouait avec les nerfs de la brigade...

- « **AGEBRI** » ?... comment savoir patron ?
- On ne va pas refaire « **les chiffres et les lettres** » Cher-Hey ! Mettez votre équipe sur le coup, contactez les plus éminents graphologues, l'académie française, Bernard Pivot, Sylvester Stallone, qui vous voulez mais trouvez-moi le code secret qui nous permette de comprendre les messages de ce dingue !!! ... JE N'EN PEUX PLUS !!!!!

- ... Vous êtes tout bouludré vous aussi patron, hein ?...

- ...

La porte du bureau du commissaire s'ouvrit brutalement, c'était Poupe-Art, car on était mardi, son jour de présentiel à la brigade...

- Venez-vite patron, on a trouvé un cadavre dans le hall du commissariat ! Poupe-Art ajouta sur un ton sentencieux : « Venez autour de moi. Riez, chantez, courez ! Votre œil me jettera quelques rayons dorés, Votre voix charmera mes heures »*...

-... C'est pas possible ! s'exclama Cher-Hey dans l'écran de l'ordinateur

- Et il y a trois lettres patron... « **COL** »... « Ces mots sacrés que dit une muse tout bas, Ces chants purs d'où l'âme se noie ?... – Eh ! que m'importe à moi, muse, chants, vanité, Votre gloire perdue et l'immortalité, Si j'y gagne une heure de joie ! »* déclama Poupe-Art...

-...

-Dites... patron il est toujours pas guéri Poupe-Art ?* chuchota Cher-Hey

-...

- « **COL** », « **AGE** », « **BRI** »... mais qu'est ce peut bien vouloir nous dire, souffla Cher-hey...

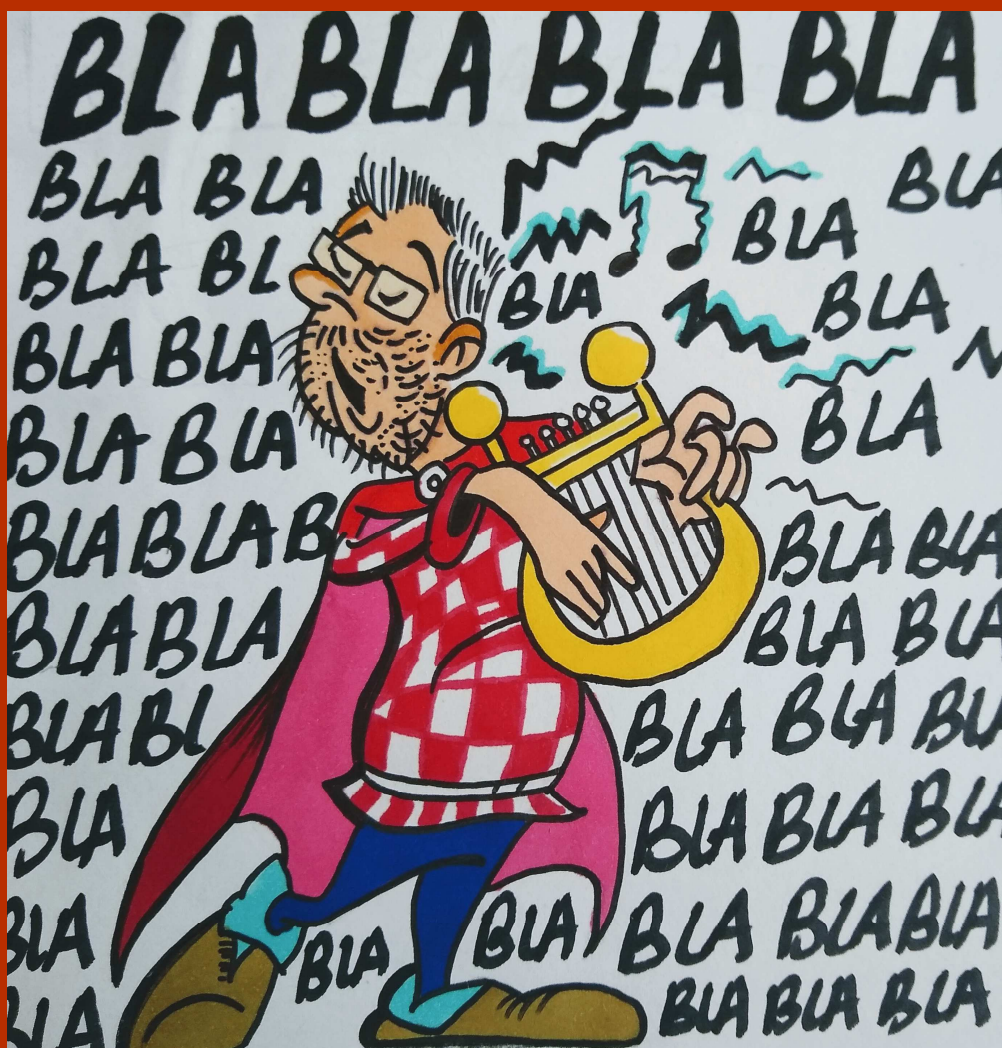
-...

Nos fins limiers parviendront-ils à résoudre cette énième énigme ? Arriveront-ils un jour enfin à décrypter les messages mystérieux du tueur en série ?

Vous le saurez en lisant les prochains épisodes des enquêtes du commissaire Roux-Sait !

*l'inspecteur Poupe-Art fut victime dans le précédent épisode d'un curieux syndrome du langage dont il n'était visiblement pas totalement guéri...

Clin d'œil au festival d'Angoulême qui n'aura pas lieu cette année



Courrier Questions/Réponses acte 1

Monsieur le Président,

Vous avez décidé, dans le cadre du nouveau protocole RTT en place depuis le 1^{er} juillet 2020, d'ouvrir la possibilité aux agents de réaliser leur quotité horaire de temps de travail en 4.5 jours au lieu de 5 jours ou 9 jours au lieu de 10 jours.

Cette disposition accessible à ce jour pour deux quotités horaires (35h10 ou 38h10) est à nos yeux une avancée notable en matière de temps de travail qui impactera, à n'en pas douter, le grand nombre d'heures écartées aux compteurs réalisées par les agents de notre administration, sans que jamais jusque-là elles ne soient reconnues.

Lors des réunions techniques d'information, une question organisationnelle s'est posée : comment fait-on quand la ½ ou journée de repos compensateur tombe un jour férié ou que l'agent pour nécessité absolue de service doit travailler ?

A ce jour, votre administration compte ce temps de travail supplémentaire comme à lisser hors des plages fixes ou comme totalement perdu en cas de jour férié, ce qui pose un réel problème. En effet, ce temps de travail supplémentaire, puisqu'il doit être considéré comme cela, est dû puisque les agents ont déjà réalisés leurs 38h10 ou 35h10 hebdomadaire. En aucun cas, il ne pourrait être considéré autrement. Dès lors, ce temps ne peut alors être considéré que comme relevant d'heures supplémentaires et donc être géré comme tel. Soit donc ou récupérer ou rémunérer.

A plusieurs reprises nous avons demandé à l'administration de réfléchir à ce problème, en vain. Maintenant, nous souhaitons avoir une position écrite de cet arbitrage d'autant que les 25 décembre 2020 et 01 janvier 2021 ont généré des incompréhensions chez des agents qui ont perdu à ce stade les heures effectuées lors de ces jours fériés.

En espérant avec vous trouver une position équilibrée sur ce sujet pour ne pas entacher un dispositif qui est une reconnaissance importante du travail des agents et dans l'attente de vos réponses écrites, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations syndicales.

Le secrétaire général

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 8 février, vous me faites part, au nom de la CGT, de l'interrogation de certains agents portant sur l'application du dispositif d'aménagement du temps de travail, et plus particulièrement lorsque la ½ journée de repos compensateur tombe un jour férié ou lorsque l'agent, pour nécessité absolue de service, doit travailler.

En préalable, je tiens à souligner que ce dispositif, qui permet aux agents qui le souhaitent de réaliser leur quotité horaire hebdomadaire en 4,5 jours sur une semaine ou en 9 jours sur deux semaines consécutives, a été mis en place depuis le 1^{er} septembre dernier, afin de mieux conjuguer vie professionnelle et vie personnelle.

Cet aménagement s'inscrit ainsi dans une recherche constante d'amélioration des conditions de travail et je vous remercie d'en apprécier l'avancée notable en terme de temps de travail.

Concernant le traitement des ½ journées ou jours tombant un jour férié, la règle appliquée est la même que pour les agents à temps partiel : les jours fériés n'ouvrent pas droit à récupération lorsque ces jours tombent un jour où l'agent ne travaille pas.

S'agissant du traitement des jours travaillés par nécessité de service sur demande expresse du responsable, après concertation avec la DRH, je vous informe que les agents pourront reporter leur jour ou 1/2 journée d'aménagement non pris sur un autre jour de la même semaine ou de la semaine suivante.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.